



CÔTES-D'ARMOR

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°22-2021-142

PUBLIÉ LE 20 AOÛT 2021

Sommaire

Préfecture des Côtes d'Armor / SOUS PREFECTURE DE LANNION

22-2021-08-19-00001 - Arrêté fixant la liste des candidats pour le 1er tour des élections municipales complémentaires de la commune de Coatréven du 5 septembre 2021 (2 pages)

Page 3

Préfecture des Côtes d'Armor

22-2021-08-19-00001

Arrêté fixant la liste des candidats pour le 1er
tour des élections municipales complémentaires
de la commune de Coatréven du 5 septembre
2021



**Arrêté
fixant la liste des candidats
pour le 1^{er} tour des élections municipales complémentaires
de la commune de Coatréven du 5 septembre 2021**

Le sous-préfet de Lannion

Vu le code électoral ;

Vu l'arrêté préfectoral du 10 juin 2021 portant convocation des électeurs de la commune de Coatréven et fixant le lieu et la période de dépôt des candidatures en vue de ces élections ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 juillet 2021 modifiant l'arrêté du 10 juin 2021 portant convocation des électeurs de la commune de Coatréven et fixant le lieu et la période de dépôt des candidatures en vue de ces élections

Vu les récépissés définitifs d'enregistrement des déclarations de candidature régulièrement déposés pour le premier tour des élections complémentaires du 5 septembre 2021 dans la commune de Coatréven ;

Considérant qu'il convient d'arrêter la liste des candidats dont les déclarations ont été définitivement enregistrées ;

Sur proposition de Madame la secrétaire générale de la sous-préfecture de Lannion ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : La liste des candidats au premier tour des élections complémentaires de la commune de Coatréven du 5 septembre 2021 est arrêtée, par ordre alphabétique, comme suit :

Julien ANDRÉ
Franky DEMEERSSEMAN
Elodie HIPPOLYTE
Nassera KEATS
Brigitte LE BAIL
Pierrick LE NORMAND
Lucas MERRER
Nolwenn MORVAN
Isabelle TACON

Article 2: La secrétaire générale de la sous-préfecture de Lannion et le maire de Coatréven sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes administratifs de la Préfecture des Côtes d'Armor et immédiatement publié et affiché dans la commune selon les modalités habituelles.

A Lannion, le 19 août 2021

Le Sous-Préfet de Lannion,



Laurent ALATON